

10 Faits divers & Justice

Infanticide

Elle tue "accidentellement" son fils à coup de machette

AEE

Libreville/Gabon

C'est à leur domicile du quartier Nzeng-Ayong, au lieu dit «Doum-Doum», que Lydie-Carole Ayang Nguema, Gabonaise de 39 ans, a été arrêtée par les éléments de la police judiciaire, pour avoir asséné un coup de machette fatal à son fils Jules-Junior Edongui, 17 ans. Une petite correction, selon la mère, qui a mal tourné.

LA correction que Lydie-Carole Ayang Nguema a voulu infliger à son fils, Jules-Junior Edongui, a viré au drame. C'est en voulant donner une leçon mémorable à son 3e fils âgé de 17 ans pour "mauvais comportement" que cette mère de famille de 7 enfants, habitant le quartier Nzeng-Ayong, au lieu dit «Doum-Doum», dans le 6e arrondissement, a commis l'irréparable qui lui a valu son arrestation, le 7 novembre dernier, à son domicile, par les éléments de la police judiciaire (PJ).

De source policière, Lydie-Carole, qui vit avec un nouveau concubin autre que l'un des pères de ses 7 enfants, n'en pouvait plus de supporter que le voisinage accuse son fils de nombreux cas de vols enregistrés dans leurs domiciles. Certains d'entre eux menaçant même de s'en prendre à la dame, au cas où Jules-Junior Edongui continuerait à déranger leur quiétude. « A maintes reprises, j'ai attiré l'attention de mon fils sur ses égarements, mais il ne l'a jamais pris au sérieux. Plusieurs fois, on a même failli en venir aux mains », raconte la malheureuse, visiblement désorientée. Mais ce qui devait arriver, l'a été finalement.

En effet, dans la nuit du 5 au 6 novembre dernier, vers 23 heures, Ayang Nguema qui rentre du travail, est hélée par une voisine qui se plaint de ce que son fils lui a encore volé de la marchandise. Agacée par ces plaintes à répétition, blessée dans son amour propre, humiliée la mère garde tout de même son calme, du moins en appa-



Photo : AEE

rence. Car, elle décide d'attendre de pied ferme le retour de son fils. Non scolarisé et sans activité, Jules-Junior Edongui n'est pas du genre à se presser de rentrer chez lui.

Et cette nuit-là, c'est vers 2 heures du matin qu'il regagne son domicile, où sa mère l'attendait pour lui fournir des explications sur ce dont l'accuse la voisine. Mais contre toute at-

Lydie Carole Ayang Nguema, ici dans les locaux de la police : elle va devoir répondre de son acte devant la loi.

tente, c'est avec agressivité qu'il répond à sa génitrice. Allant même jusqu'à l'empoigner. Apeurée par la réaction du jeune homme, Lydie-Carole s'empare d'une ma-

chette rangée dans un coin de la maison et, d'un violent coup, et l'assène à l'omoplate gauche. Le jeune homme hurle de douleur et s'écroule sur le sol. A la vue du forfait qu'elle vient de commettre, Ayang Nguema panique. Elle en alerte son concubin qui va l'aider à transporter le blessé au Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL), pour des soins d'urgence.

Mais arrivés sur place, raconte la présumée meurtrière, le personnel de santé de garde ce soir-là va exiger une prise en charge aux deux parents. Ils sont même priés d'attendre dans le couloir, le temps que l'argent arrive. Face à cette exigence, dame Ayang confie la garde du blessé à son concubin pendant qu'elle court chercher de l'aide auprès des parents. Cela aurait duré toute la nuit. C'est vers 7 heures du matin que son compagnon lui apprend, au téléphone, que Jules-Junior, a rendu l'âme des suites de l'hémorragie causée par la gravité de sa blessure.

Viol à Kango

Ils lui font subir la tournante dans sa propre maison

SCOM

Libreville/Gabon

DIMITRI Ibouili (28 ans), un nom devenu célèbre dans la localité, Ivan Edgard Mandoukou, 18 ans, Karl Heins Okome et Fred Pendi Mouele, tous deux âgés de 15 ans, ont été arrêtés par les éléments de la brigade routière de Kango, le vendredi 6 novembre dernier, au cours d'une rafle effectuée à Kaffe, un quartier du chef-lieu du département du Komo. Ces délinquants présumés, tous de nationalité gabonaise, se seraient rendus coupables d'un viol en réunion sur la personne de L. O. M., une compatriote de 34 ans. Ils devraient être mis à la disposition du par-

quet de Libreville dès ce vendredi.

Les faits remontent à la nuit du jeudi 5 novembre dernier, vers 23 heures. Quant aux rôles des uns et des autres, le rapport d'investigation présente Dimitri Ibouili comme le cerveau de ce viol en bande organisée. Tout commence par des retrouvailles avec les trois autres compagnons, en début de soirée, dans un bar très fréquenté de la petite localité. Le vin coule à flots et l'ambiance monte progressivement. Soudain, l'homme se découvre une folle envie de satisfaire sa libido. Il imagine alors un plan consistant à se rendre au domicile de L. O. M., une femme qu'il connaît bien, du fait qu'ils habitent le



Photo : DR

Les présumés violeurs, dont le chef d'orchestre Dimitri Ibouili (extrême droite).

même village. La dame, qui est malheureusement seule cette nuit-là, dort profondément. Les quatre délinquants s'introduisent par effraction dans la chambre. Ils éteignent complètement la lampe tempête dont la mèche incandescente illumine légèrement

la pièce. Histoire pour les intrus de ne pas se faire identifier. L'un des acteurs de la scène, Karl Heins Okome, explique que c'est son compère Ibouili qui se charge personnellement de retenir la victime par les mains pour l'empêcher de se défendre en se ré-

veillant. C'est aussi lui qui bâillonne la victime en fermant sa bouche à l'aide d'un tissu. Une fois toutes ces précautions prises, c'est à tour de rôle que les quatre bourreaux abusent sexuellement de la femme, sans aucune mesure de protection. Ils quittent les lieux quelques minutes plus tard, satisfaits semble-t-il, d'avoir opéré leur coup incognito, et abandonnant la victime en larmes, dans l'obscurité.

Ayant retrouvé ses sens le lendemain, L. O. M., cherche à comprendre ce qui lui est arrivé la nuit, et surtout veut connaître ses agresseurs. C'est ainsi qu'elle saisit les fins limiers de la brigade routière de Kango à travers une plainte en bonne et

due forme. Deux indices permettent aux agents de mettre la main, le même jour, sur les quatre voyous, à la faveur d'une rafle organisée dans le quartier : la chemise qu'un des membres de la bande a abandonnée sur la scène du viol et "la chevelure assez particulière" d'un des assaillants, que la dame a eu tout de même le réflexe de toucher pendant qu'elle tentait de se débattre.

« Les éléments mis à notre disposition ont considérablement favorisé l'arrestation des mis en cause », se réjouit d'ailleurs la direction des enquêtes de la brigade routière de Kango. Elle renseigne, par ailleurs, que le chef de la bande est aussi impliqué dans une affaire d'agression à Oyane 2.

Trafic de stupéfiants à Makokou

Trois présumés dealers épinglés

SCOM

Libreville/Gabon

STEPHANE Obame Mbo, 42 ans, Achille Efame-Efame, 24 ans, tous deux Gabonais, et Carina Paul Wajuhu, 33 ans, de nationalité camerounaise, sont tombés, le lundi 2 novembre dernier, à Mikwala (bourgade située à 27 Km

de Makokou), dans les filets de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo. Pour trafic de drogue.

La perquisition effectuée dans la maison occupée par ces travailleurs exerçant sur un site forestier, a permis de mettre la main sur sept réglottes de chanvre indien d'une valeur unitaire de 9 000 francs. Ainsi que neuf plaquettes



Photo : DR

De gauche à droite, Stéphane Obame Mbo, Achille Efame-Efame et Carina Paul Wajuhu, méditent actuellement sur leur sort en prison.

de produit psychotrope connu sous le nom de "mentames".

Déférés devant le parquet de Franceville, le mercredi 4 novembre dernier, les trois présumés dealers ont été ensuite placés sous mandat de dépôt, en attendant de comparaître devant un tribunal. Carina Paul Wajuhu, le Camerounais, devra en outre répondre du chef d'accusation de défaut de carte de séjour.